

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 9</p> <p><i>Date de convocation :</i> 02/12/2025</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 10/12/2025</p>	<p>Le huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Anne-Sophie PARRIAUX, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Participait également :</p> <p>Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT</p>

Ordre du jour :

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025**
- **Questions budgétaires :**
 - ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026
 - Décision budgétaire modificative sur le budget principal
- **Vente d'un petit terrain d'aisance**
- **Zone artisanale du Chauché : permis d'aménager modificatif et compléments sur la vente du terrain**
- **Lotissement « l'Orée des Landes » : état des ventes de terrains et des travaux pour les particuliers et les appartements, informations sur les appartements**
- **Convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme - renouvellement**
- **PLUi : présentation avant l'arrêt du projet prévu en Conseil de GBM**
- **Citypark : fin des travaux, organisation des modalités d'utilisation du site**
- **Convention de contrôle de sécurité des installations communales – renouvellement**
- **Renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie**
- **Droit de place sur le parking de l'Espace de la Combe d'Argent**
- **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse/réhydratation**
- **Intercommunalité – GBM :**
 - Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux depuis le 3 novembre
 - Comité de secteur voirie
- **Commissions et groupes-projets : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner**
- **Questions diverses**

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **Délibération n°251201 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025.

➤ **Délibération n°251202 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026**

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1^{er} janvier des crédits sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En application, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur les budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Budget principal :

Compte 2121 : plantation d'arbres	500 € (2000 € au BP 2025)
Compte 2128 : autres agencements et aménagements : 2025)	24 000 € (96 000 € au BP
Compte 21312 : bâtiments scolaires :	474 € (1896 € au BP 2025)
Compte 21316 : équipements de cimetière	625 € (2500 € au BP 2025)
Compte 21351 : autres bâtiments publics 2025)	3 750 € (14 500€ au BP
Compte 21568 : autre matériel et outillage	125 € (500 € au BP 2025)
Compte 215731 matériel roulant	1000 € (4000 € au BP 2025)
Compte 2158 : autre matériel et outillage	750 € (3000 € au BP 2025)
Compte 21831 : matériel informatique scolaire	125 € (500 € au BP 2025)
Compte 21838 : autre matériel informatique	375 € (1500 € au BP 2025)
Compte 21841 : matériel de bureau et mobilier scolaires	500 € (2000 € au BP 2025)
Compte 21848 : autre matériel de bureau et mobilier	500 € (2000 € au BP 2025)
Compte 2188 : autres immobilisations corporelles	<u>44 € (179 € au BP 2025)</u>
Total :	32 518 € (130 075 € au BP 2025)

Budget annexe Forêt :

Compte 2117 Bois forêt	8 750 € (35 000 € au BP 2025)
------------------------	-------------------------------

Budget annexe lotissement :

Compte 3355 Travaux	141 932 € (567 728 € au BP 2025)
---------------------	----------------------------------

➤ **Délibération n°251203 : Décision Budgétaire Modificative Budget Communal 2025 – DM 1**

Considérant l'opération liée à l'intégration d'une parcelle de l'Association Foncière dans l'actif de la Commune, des opérations d'ordres sur le budget principal de la commune doivent être intégrées, le Conseil Municipal après présentation décide à l'unanimité d'adopter une Décision Budgétaire Modificative du Budget (DM1) qui permet d'équilibrer les chapitres d'ordres en fonctionnement et investissement :

- dépense d'investissement de + 1 650 € au compte 2111 chapitre 041
- recette d'investissement de + 1 650 € au compte 1328 chapitre 041

➤ **Délibération n°251204 : Vente d'une parcelle d'aisance à un particulier**

Le premier adjoint en charge de l'urbanisme, M Lhommée, informe les membres du Conseil municipal d'une demande de Madame Elodie Lacroix, demeurant au 6 chemin des Vernottes, qui souhaite acquérir une parcelle de terrain communal proche de son habitation, la parcelle AB 147, d'une contenance de 152 m². Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner une suite favorable à cette demande, au prix de 50 € par m².

Le maire et le premier adjoint sont chargés d'effectuer les démarches nécessaires.

➤ **Zone artisanale du Chauché : permis d'aménager modificatif et compléments sur la vente du terrain**

Une réunion s'est tenue le 2 décembre avec GBM, l'architecte, les entreprises concernées, ainsi que notre instructeur des dossiers d'urbanisme, pour finaliser un permis d'aménager modificatif de la zone artisanale.

Il a été confirmé que l'aménagement sera désormais structuré en deux macro-lots, au sein desquels les entreprises disposeront d'une liberté de division. Cette organisation permettra notamment de mutualiser les accès ainsi que les parkings.

Le recul des bâtiments par rapport aux limites des parcelles a été modifié et passe de 5 mètres à 3 mètres. Les raccordements aux différents réseaux (eau, électricité, etc.) se feront depuis la rue de Besançon. Les entrées sur les parcelles se feront aussi depuis la rue de Besançon. L'alignement des constructions le long de cette rue est maintenu conformément au parti initial. Enfin, l'aménagement paysager prévu en entrée de parcelles a été arrêté et validé.

Le permis d'aménager modificatif sera finalisé et déposé prochainement, afin que les entreprises puissent à leurs tours déposer leurs permis de construire.

➤ **Délibération n°251205 : Zone artisanale - Cession de terrain à GBM**

En complément de la précédente délibération n° 230907 du 14 septembre 2023, et de la précédente délibération n°251107 du 3 novembre 2025 et l'exposé du maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la cession du terrain (parcelle AA n°155 pour une contenance de 6243 m²) à Grand Besançon Métropole, qui exerce désormais la compétence des aménagements de zones d'activité économique.

GBM se porte acquéreur de la parcelle communale au prix de 89 136 €. (Courrier de GBM et bilan des dépenses joints à la présente délibération).

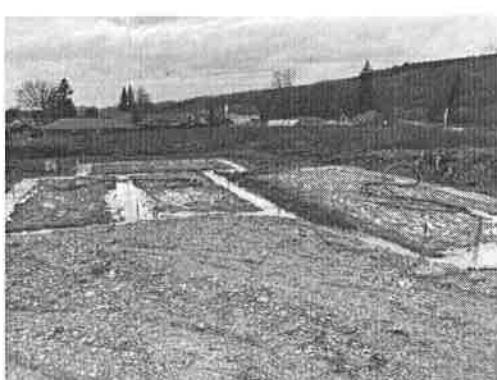
Le maire et le 1^{er} adjoint sont chargés de toutes démarches en ce sens, et de signer la vente notariée avec la Présidente de GBM.

➤ **Lotissement « l'Orée des Landes » : état des ventes de terrains et des travaux pour les particuliers et les appartements, informations sur les appartements**

A ce stade, six terrains sont formellement vendus, dont le lot pour les appartements à construire par Carré Habitat. Quatre autres terrains font l'objet d'options de réservation. Il reste donc six terrains individuels disponibles.

Trois chantiers sont engagés, dont deux particuliers et le chantier des appartements.

Trois autres chantiers de particuliers sont prévus en début d'année 2026.



Les 12 appartements : Ils sont répartis en trois « carrés » de quatre duplex chacun. Chaque duplex, de 80 à 90 m², comprend en bas une grande pièce à vivre, un secteur cuisine et une salle d'eau, et à l'étage 3 chambres et une salle d'eau. Et chaque duplex dispose d'une terrasse, d'un jardin et d'un abri à vélo.

La durée des travaux est prévue pour un peu plus d'un an. Les appartements pourraient donc être habités au printemps 2027. C'est important pour l'école, car c'est surtout sur ces appartements que nous comptons pour l'arrivée d'enfants d'âge scolaire.

Il s'agit de logements locatifs à caractère social, identiques mais correspondant à différentes catégories d'agréments en fonction des revenus des demandeurs. Précision : quatre des appartements seront ouverts à l'accession à la propriété après une période initiale de location.

Les personnes éventuellement intéressées peuvent s'adresser en mairie pour obtenir un dossier de demande d'attribution.

Sur le plan financier, comme déjà indiqué, les premières ventes couvrent un peu plus de la totalité des dépenses engagées : travaux de viabilisation, chemins piétons, détournement de l'ancienne conduite d'eau, rachat nécessaire d'une parcelle de terrain, études, maîtrise d'œuvre.... Les ventes s'effectuent donc à un rythme très satisfaisant, la situation financière est saine, et le budget annexe « lotissement » dégagera en 2025 un résultat positif un peu supérieur à 245 000 €.

Les travaux de finition (trottoirs, enrobés, éclairage...) seront réalisés en deuxième tranche après l'essentiel des constructions, et au plus tard fin 2027. Le marché est déjà conclu avec l'entreprise Bonnefoy.

A la clôture de l'opération, après travaux de finition et vente des dernières parcelles, même si cela peut prendre un peu de temps, le résultat net pour la commune sera un peu supérieur à 600 000 €, soit une valorisation du terrain « zone AU » de 27€ par m². Ce résultat positif est surtout lié au fait que l'opération a été conduite en direct, sans recours à un promoteur. Ces éléments seront présentés début 2026 lors du travail sur les orientations budgétaires et le budget 2026.

L'opération « Lotissement de l'Orée des Landes » est donc très importante pour la commune, tant sur le plan de l'évolution de la population dans un très beau cadre de vie (27 logements et arrivée d'enfants d'âge scolaire) que sur le plan budgétaire, avec de nouveaux moyens financiers mobilisables pour engager sur les futurs budgets d'autres projets communaux au bénéfice des habitants.

➤ **Convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme – renouvellement**

La commune renouvelle la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec M. Guy Nonnotte, conseil en urbanisme. Cette convention sera conclue pour une durée d'un an, (elle entrera en vigueur le 01 janvier 2026) avec un renouvellement tacite possible pour deux années supplémentaires. Elle permettra d'assurer la continuité du service et la bonne gestion des dossiers d'urbanisme.

Designation de la prestation	Prix unitaire (HT)
Instruction des déclarations préalables	100 €
Instruction des déclarations préalables modificatives	50 €
Instruction des CUb	150 €
Instruction des AT et AP	70 €
Instruction des permis de construire PCMI et PC	200 €
Instruction des permis de construire modificatifs	100 €
Instruction des permis de construire transferts	50 €
Instruction des permis d'aménager jusqu'à 5 lots	200 €
Instruction des permis d'aménager supérieur à 5 lots	400 €
Instruction des permis de démolir	130 €
Retrait de décision	25 €
Prestations optionnelles	
Instruction des CUa (dont certificat communal associé)	25€
Suivi de la déclaration d'Attestation d'Achèvement et de conformité des Travaux (DAACT)	50 €
Attestation de non recours à une autorisation d'urbanisme ou une conformité	25 €

Eléments rapportés par Jean- Michel Lhommée

➤ **Délibération n°251206 : Renouvellement de convention pour instruction des autorisations d'urbanisme**

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de renouveler la convention conclue en juillet 2020 (délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020) et renouvelée en février 2023 (délibération n° 230209 du Conseil municipal en date du 2 février 2023) avec M Guy Nonnotte, conseil en urbanisme, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La convention définit les champs d'application, les missions de chacun, les modalités de transfert des pièces et dossiers, les moyens matériels et les conditions financières.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette nouvelle convention pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour deux ans supplémentaires.

➤ **PLUi** : présentation avant l'arrêt du projet prévu en Conseil de GBM

Le plan de zonage du projet de PLUi mis à jour est présenté en séance. Les seules évolutions sensibles concernent les zones AU (à urbaniser), les autres zones (urbaines, agricoles, naturelles, artisanales) évoluant peu à part quelques substitutions. La zone AU «l'Orée des Landes» se trouve désormais en zone U, les autres zones AU sont supprimées, et une nouvelle zone AU communale plus petite est créée pour répondre aux besoins identifiés. Cette évolution permet de clarifier l'organisation du territoire et d'adapter le développement futur aux orientations retenues.

Le PLUi sera soumis au vote du Conseil communautaire de GBM le 11 décembre pour arrêt.

Ensuite les Conseils municipaux auront à se prononcer formellement, et le projet sera présenté plus en détail. Puis il sera procédé à différentes consultations des services, suivies d'une enquête publique. L'approbation du PLUi, qui remplacera les PLU communaux, ne devrait ainsi pas intervenir avant 2027.

➤ **Citypark** : fin des travaux, organisation des modalités d'utilisation du site

Les travaux d'installation du Citypark sont achevés, hormis la piste de course dont la peinture doit être différée car elle exige une météo adaptée

Pour rappel, le Citypark sera ouvert à l'utilisation de tous : école, périscolaire, associations, particuliers, jeunes et moins jeunes.

Il est donc nécessaire d'organiser cette utilisation : conditions d'accès, horaires, réservations, utilisation du matériel... Une convention a déjà été conclue avec l'école, pour une utilisation de 9 heures par semaine sur trois jours.

Un groupe de travail piloté par Anne-Sophie Parriaux est constitué pour définir ces conditions d'utilisation avant ouverture au public.

Eléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

➤ **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse/réhydratation**

Après consultation des habitants et tenant compte des réponses parvenues en mairie (5 réponses), le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Préfecture du Doubs la reconnaissance pour la commune de Gennes de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse/réhydratation des sols au titre de l'année 2024 et de l'année 2025.

Les personnes qui se sont manifestées seront recontactées en fonction de l'acceptation de notre demande par la Préfecture.

➤ **Délibération n°251207 : Catastrophe naturelle**

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Préfecture du Doubs la reconnaissance pour la commune de Gennes de l'état de catastrophe naturelle (CatNat) pour le phénomène de sécheresse/réhydratation des sols au titre de l'année 2024 et de l'année 2025

Le maire et le 1^{er} adjoint sont chargés de la réalisation de cette démarche

➤ **Délibération n°251208 : Contrat de vérification technique des établissements communaux recevant du public**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat de vérification technique des établissements communaux recevant du public qui avait été souscrit avec la société DEKRA est arrivé à échéance. Afin d'assurer la vérification réglementaire des bâtiments de la commune, Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat auprès de la société DEKRA.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le contrat auprès de la société DEKRA et de souscrire un contrat avec cette dernière pour une durée de trois ans sur la base des tarifs suivants :

Type de prestation	Montant année 2025
Vérification des installations électriques de la mairie	135 € HT
Vérification des installations électriques de la salle polyvalente	240 € HT
Vérification des installations gaz, réseau et appareils de cuisson de la salle polyvalente	200 € HT
Vérification des installations électriques de la cantine	90 € HT
Vérification des installations gaz, réseau et appareils de cuisson de la cantine	90 € HT
Vérification de l'élévateur de personnes à mobilité réduite de la cantine	90 € HT
Vérification des installations électriques de l'église	135 € HT
Vérification des installations électriques des ateliers municipaux	90 € HT
Vérification des installations électrique de l'école primaire et bibliothèque	240 € HT
Vérification de l'élévateur de personnes à mobilité réduite de l'école primaire	90 € HT
Vérification des installations électriques de l'école maternelle	135 € HT
Montant global	1 535 € HT

Le Conseil municipal autorise le maire, et le 1^{er} adjoint à signer ce contrat.

➤ **Délibération n°251209 : Renouvellement du matériel informatique de la mairie**

M. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis des prestataires informatique ADEO INFORMATIQUE pour un montant de 1 681,68 € TTC et MMICRO pour un montant de 1 557,56 € TTC pour le remplacement du matériel informatique du poste de la mairie pour le basculement à Windows 11. Il y a lieu de se prononcer sur le choix d'un prestataire comprenant 1 unité centrale, 1 licence Microsoft, et l'installation sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le devis de la société ADEO INFORMATIQUE pour un montant 1 681,68 € pour le remplacement du matériel informatique du poste de la mairie, pour le matériel suivant : 1 unité centrale, 1 licence Microsoft, et l'installation sur site.

- **Mandate** M. Le Maire pour signer le devis.

➤ **Délibération n°251210 : Droit de place pour commerce ambulant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer un droit de place pour commerce ambulant stationnant d'une manière hebdomadaire ou toutes les deux semaines sur le parking de l'Espace de la Combe d'Argent dans la commune d'un montant de 120 € l'année (ou 10 € le mois en cas de stationnement sur une période inférieure à un an).

- Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux depuis le 3 novembre
 - 6 novembre conférence des maires
 - 6 novembre Conseil de communauté GBM
 - 13 novembre AG de l'école de musique du plateau
 - 18 novembre : musée de Nancray, conseil syndical
 - 19 novembre GBM commission des finances
 - 24 novembre : Syndicat du Plateau
 - 25 novembre : SCOT
 - 28 novembre Montfaucon marché des terroirs
 - 1^{er} décembre Musée de Nancray, conseil syndical
 - 1^{er} décembre : Sivu Sages (foot)
 - 2 décembre : GBM réunion pour la zone artisanale
 - 2 décembre : GBM réunion des secrétaires de mairie
 - 2 décembre : préparation du Trail des Forts
 - 4 décembre : GBM comité de secteur voirie et éclairage
- Comité de secteur GBM voirie et éclairage public du 2 décembre

Eclairage public :

Sur GBM l'éclairage est composé désormais de 63% de LED, pour 39% au niveau national.

55 communes périurbaines sur 66 éteignent l'éclairage public la nuit

Gennes est équipée de 147 points lumineux.

Des études sont conduites pour améliorer les armoires électriques, qui deviendront interrogeables et pilotables à distance. La gestion des points lumineux sera aussi à terme améliorée avec une possibilité de gestion point par point.

Voirie :

Pour Gennes, après la rue de la Maltière et les abords de l'école en 2024, les travaux ont concerné en 2025 les trottoirs de la rue de la Côte de Joux.

En 2026 il est prévu de rénover la rue de la Combe Guérin.

A noter en intercommunal la piste cyclable Saône-Montfaucon-Morre en cours de travaux, jusqu'à l'été 2026.

➤ **Commissions et groupes-projets :** avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

- **Bibliothèque** : bilan des activités dans le cadre du Contrat Territoire Lecture financé par Grand Besançon Métropole :

Le 15/11 à 20h, à la salle près de l'église : **Théâtre forum « Non mais à l'eau, quoi ! »**

Trois bénévoles de la bibliothèque ont joué deux scènes écrites par deux comédiens professionnels, à partir d'histoires collectées auprès des habitants de la commune, sur la problématique de l'eau. Ensuite les participants ont pu s'exprimer sur le thème, ou même intervenir dans les scènes s'ils le souhaitaient. Cette forme de théâtre est une pratique théâtrale populaire et participative. 40 spectateurs, très bonne participation et bonne ambiance, soirée suivie d'un pot partagé en fin de soirée.

Le 28/11 à 20h, à la bibliothèque : « **Eau, climat, biodiversité, en route vers l'inconnu** » : **conférence-débat** de Daniel Gilbert, chercheur en écologie, ancien directeur du laboratoire bisontin Chrono-environnement, associé au CNRS. Daniel Gilbert nous a expliqué (à partir des données du GIEC) les changements climatiques à venir en Franche-Comté, et comment s'y préparer, anticiper et surtout essayer d'en atténuer les causes. 20 personnes ont pu suivre son intervention et échanger avec lui. Soirée qui s'est terminée par un verre de l'amitié.

Eléments rapportés par Dominique Henry

- **Ecole** : Les prévisions d'inscriptions pour la rentrée de septembre 2026 sont à ce stade de 52 élèves. La situation reste donc tendue. *Eléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux*
- **Forêt-bois**
 - Affouage : la première partie des lots a été distribuée la semaine dernière (Laurent Ropers)
 - La plantation de la coupe 32, à l'entrée du Vernois, a été réalisée par les agents de l'ONF. Une visite sera organisée pour les enfants de l'école avec l'ONF.
 - Vente de bois de chauffage : une date sera prochainement proposée aux habitants qui ont confirmé leur demande pour venir charger leur bois chemin du Vernois
- **Travaux à l'église** : l'échafaudage de l'entreprise Franck MODICA est désormais en place autour des zones à reprendre. La taille des pierres destinées à remplacer une partie des corniches est en cours. Une fois cette taille entièrement terminée, les nouvelles corniches seront mises en place et viendront remplacer les éléments dégradés.

➤ Questions et informations diverses

Vœux du maire et des adjoints et repas des anciens le 10 janvier 2026

Toute la population est invitée à la cérémonie des vœux du maire et des adjoints le **samedi 10 janvier à partir de 11 heures** à l'Espace de la Combe d'Argent. Le traditionnel repas des anciens se tiendra le même jour à l'issue des vœux, dans la même salle.
Venez nombreux !

Cantine intergénérationnelle et repas de Noël

La prochaine séance de cantine intergénérationnelle est prévue le **jeudi 18 décembre**, jour du repas de Noël des enfants, repas auquel les enseignant(e)s sont également invité(e)s. Alors n'hésitez pas à participer aussi, en vous inscrivant en mairie jusqu'à lundi 15 décembre

Trail des forts

Pour le prochain Trail des Forts, prévu le samedi 9 mai 2026, il est proposé d'organiser le ravitaillement dans la cour de l'école primaire, en utilisant le préau, plutôt qu'en haut de la rue des Vignes comme les années précédentes.

Les coureurs arriveront par la descente du Touillon, passeront au ravitaillement à l'école et emprunteront la rue de la Cote de Joux et la rue des Vignes pour remonter dans le bois en direction de Montfaucon.

Une réunion s'est tenue avec l'organisatrice et les bénévoles pour échanger sur cette organisation, qui facilitera les conditions du ravitaillement et la présence des spectateurs, tant à l'école que le long du parcours dans les rues.

Voie douce

Une recrudescence des passages en voiture sur la voie douce Saône-Gennes est observée. Ce n'est pas admissible, et il est demandé aux automobilistes de renoncer absolument à emprunter cette voie. Des contrôles de gendarmerie seront effectués, avec verbalisation.

Urbanisme : dossiers acceptés : le 03/12/2025 : permis de construire 025 267 25 C0012 – Edifier une maison individuelle – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 8 – parcelle cadastrée AB 263

Urbanisme : Dossiers refusés : le 03/12/2025 : permis de construire 025 267 25 C0014 – Edifier une extension à l'habitation, une pergola et des panneaux photovoltaïques – rue de la Maltière – parcelles cadastrées AB 81 et 82

Etat civil :

Le 14/11/2025 : PACS de Madame MULLER Orlane et Monsieur COULIBALY Mohamed-El-Yamine. Toutes nos félicitations.

Le 09/11/2025 : naissance à Besançon d'Achille, dont les parents, Lucas et Eva POMORSKI sont domiciliés dans notre village. Bienvenue à Achille et félicitations aux heureux parents.

Date du prochain Conseil municipal : lundi 26 janvier 2026

Les délibérations n°251201 à n°251210 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		